

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général  
au développement durable

### Décision du 13 octobre 2015 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche

NOR : DEVD1527174S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la recherche et de l'innovation,  
Vu la décision du 8 juillet 1998 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche ;  
Vu la décision du 3 juin 2002 relative à l'organisation de la programmation et la mise en œuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'écologie et du développement durable ;  
Vu la décision du 4 juillet 2005 relative à la mise en œuvre d'un programme de recherche ;  
Sur proposition du chef du service de la recherche,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le programme intitulé Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques a pour objectif de fournir de nouvelles connaissances sur l'impact des modes de gestion forestière sur la biodiversité ainsi que sur le rôle de la biodiversité dans le fonctionnement de l'écosystème forestier et son adaptation au changement climatique. Il doit également éclairer la compréhension des processus économiques et sociaux à l'œuvre dans la gestion de la biodiversité forestière.

Il relève du domaine d'intervention Gestion des milieux et biodiversité.

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

#### Article 2

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

Ministère en charge de l'écologie.

Ministère en charge de l'agriculture.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

AgroParisTech-ENGREF.

Centre national de la propriété forestière (CNPFF).

Espaces naturels de France (ENF).

Fédération nationale des communes forestières françaises (FNCOFOR).

Fédération nationale des parcs naturels régionaux.

Fédération nationale « Forestiers privés de France ».

Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB).

France nature environnement (FNE).

Groupement d'intérêt public ECOFOR (GIP ECOFOR).

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Interprofession « France bois forêt ».

Office national des forêts (ONF).  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).  
Parcs nationaux de France (PNF).  
Réserves naturelles de France (RNF).  
Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation (SFCD).  
WWF France.  
Le président du conseil scientifique du programme.

#### Article 3

Le chef du service de la recherche préside le comité d'orientation.

#### Article 4

La composition du conseil scientifique est la suivante :

Marieke BLONDET (MNHN et INRA).

Thomas CORDONNIER (IRSTEA).

Daniel EPRON (université de Lorraine).

Meriem FOURNIER (AgroParisTech).

Serge GARCIA (INRA).

Frédéric GOSSELIN (IRSTEA).

Hervé JACTEL (INRA).

François LEFEVRE (INRA).

Myriam LEGAY (ONF).

Roselyne LUMARET (CNRS).

Xavier MORIN (CNRS).

Marie-Dominique RIBEREAU-GAYON (CNRS).

Thierry TATONI (Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale, université Aix-Marseille).

Leur mandat est de 4 ans.

#### Article 5

Mme Meriem FOURNIER, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, est nommée présidente du conseil scientifique.

#### Article 6

Le secrétariat du comité d'orientation et du conseil scientifique est assuré par la mission Biodiversité et gestion durable des milieux du service de la recherche, en particulier par le chargé de mission responsable du suivi et du pilotage du programme, éventuellement avec l'appui de l'organisme chargé de l'animation scientifique du programme.

#### Article 7

Le comité d'orientation pourra constituer en son sein une commission permanente.

#### Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 octobre 2015.

J-P. TORTEROTOT